
Rencontre du 13 novembre 2023 avec M. Beaune, Ministre délégué aux Transports

Sur le plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR (2023/2027)

Annonces faites par le ministre lors de la réunion :

- Le plan devra se mettre en place début 2024
- Bonification du service actif, promotion posthume et reconnaissance des enfants des agent.es décédé.es en service comme pupille de la nation : il n'a pas eu gain de cause sur ces sujets mais dit qu'il ne les lâchera pas.
- Les mesures importantes pour lui :
 - Recueil de données ;
 - Le comportement des usagers : l'Etat portera plainte à la place des agent.es ;
 - Equipement : les feux bleus sont obtenus ;
 - Corridor de sécurité : une étude interministérielle à faire pour détecter et sanctionner ceux qui ne le respecte pas ;
 - Accompagnement renforcé des familles avec un interlocuteur dédié par DIR ;
 - Relèvement du niveau de sanction et modification du code de la route pour intégrer les mesures dans la formation ;
- Concernant la communication autour des accidents, le ministre annonce que des familles souhaitent pouvoir témoigner ;
- Augmentation des moyens sur les aménagements routiers (pour la sécurité des usager.es comme des personnels) : 8 à 9 millions par an.
- Formation des agent.es : enveloppe dédiée de 300 000 € / an

Il rencontrera prochainement le ministre de l'intérieur pour travailler sur ce plan de prévention. Concernant les effectifs, il dit que cela ne résoudra pas tout et qu'ils ont été maintenus. Au sujet de la loi 3DS, il fait comprendre qu'il ne l'approuve pas et qu'il compte garder le modèle des DIR, pas de nouveaux transferts dans ses cartons.

Une nouvelle rencontre entre lui et les OS sera programmée pour la fin de l'année.